

Montreuil, le 2 avril 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Objet : Situation dans les écoles, établissements et services le vendredi 2 avril 2021 à 16h

Monsieur le ministre,

Suite aux annonces du Président de la République, la confusion règne dans les écoles, les établissements et les services.

Aujourd'hui vendredi 2 avril, à 16h00, les personnels n'ont toujours pas connaissance d'informations essentielles pour savoir comment organiser la semaine prochaine !

Lors de la réunion multilatérale d'hier midi, la FNEC FP-FO vous a interrogé sur de nombreux points.

Il nous a été indiqué que la liste des personnels concernés par l'accueil prioritaire serait définie en réunion interministérielle et était en voie de finalisation et inclurait les enseignants et les personnels du secteur médico-social. Elle n'a été envoyée ce jour qu'à 15H27. Il n'est pas précisé si les deux parents doivent être concernés.

Il nous a été indiqué que le principe général était que les établissements scolaires restaient ouverts et que les personnels pouvaient être présents sur site s'ils le souhaitaient, mais qu'il n'y aurait aucune obligation.

Là encore, aucun document officiel ne précise les choses. Certains IA-DASEN donnent injonction à tous les personnels de se rendre sur site, ce qui est totalement contradictoire à ce qui a été annoncé à tous les niveaux. Nous vous demandons de faire respecter le principe du volontariat affirmé lors de l'audience multilatérale.

.../...

Nos autres questions sont restées sans réponse :

Comment s'organise l'accueil des enfants des personnels soignants ou prioritaires ? Tous les établissements et écoles sont-ils concernés ? Que faire s'il n'y a pas de personnel volontaire ? Les personnels volontaires sont-ils rémunérés ? Si oui selon quelles modalités et quel montant ? Des injonctions à assurer la continuité pédagogique de leur propre classe seront-elles données ?

Pour les personnels administratifs, d'éducation et de direction, quelle est la règle concernant le télétravail ?

Cette décision de fermeture des établissements scolaires étant de la seule responsabilité du Président et de son gouvernement, tout travail à distance ne peut reposer que sur la base du volontariat.

Envisagez-vous dès maintenant le recrutement des personnels nécessaires, notamment par le biais de la liste complémentaire du concours, pour ne pas se retrouver le 26 avril dans la même situation ?

Le Président et vous-même avez félicité les personnels de l'Éducation nationale pour leur implication. Pour les personnels hospitaliers, cela s'était traduit par une augmentation de 183 euros mensuels. Nous revendiquons la même mesure pour les personnels de l'Éducation nationale sans contrepartie.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de répondre de manière urgente à ces questions.

Il est inacceptable de renvoyer une nouvelle fois sur les personnels et les parents d'élèves la gestion du chaos qui a largement été provoqué par les décisions du gouvernement de ne pas répondre aux revendications, tant des personnels hospitaliers d'ouverture de lits et de création de postes, que des personnels de l'Éducation nationale de créations de postes et de recrutement immédiat de personnels supplémentaires.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération

Clément POULLET,
Secrétaire Général de la FNEC FP-FO

